

SCOT DU GRAND
ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE
COHÉRENCE TERRITORIALE

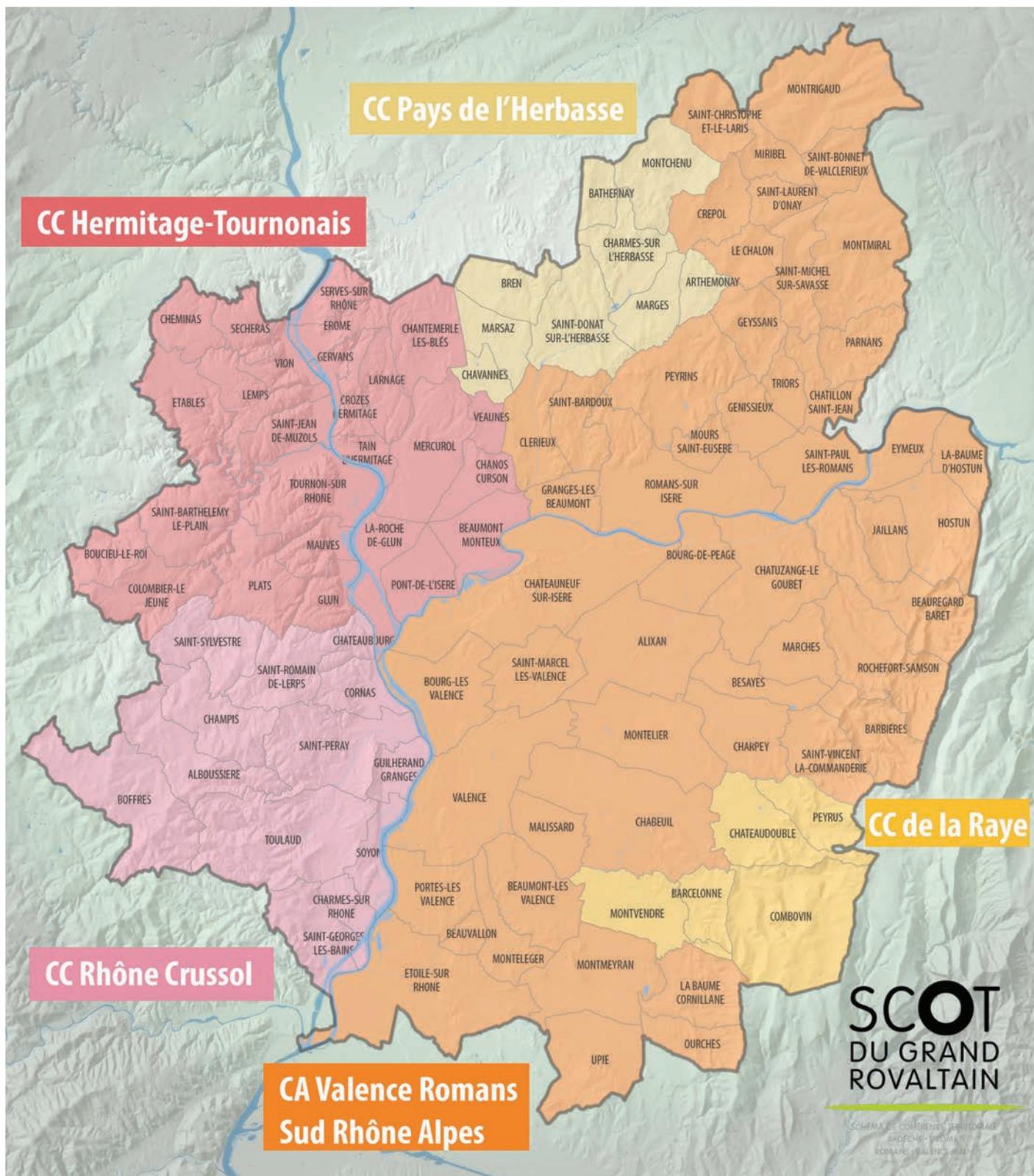


SYNDICAT MIXTE
SCOT DU GRAND ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

P. 4	1. UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE
p.4	1.1 Les membres du syndicat mixte
p.4	1.2 Composition et rôle du comité syndical
p.4	1.3 Le bureau syndical
p.6	1.4 Les groupes de travail thématiques
p.7	1.5 Le comité technique de suivi du SCoT
P.8	2. UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE
P.9	3. L'ÉLABORATION DU SCOT
p.9	3.1 La consultation des Personnes Publiques Associées
p.9	3.2 L'Enquête publique
p.10	3.3 L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale
P. 11	4. LES CHANTIERS ET TRAVAUX EN COURS
p.11	4.1 L'urbanisme
p.13	4.2 L'environnement
p.14	4.3 Les Déplacements
p.15	4.4 Conventions et adhésions
P. 16	5. COMMUNICATION
p.16	5.1 Le site internet
p.16	5.2 La lettre d'information
p.17	5.3 Quand la presse parle de nous
P. 18	6. LE COMPTE ADMINISTRATIF
P. 19	7. LES RÉUNIONS DES INSTANCES DÉCISIONNELLES DU SYNDICAT MIXTE
p.19	7.1 Le comité syndical
p.21	7.2 Le bureau
p.24	7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE jusqu'au 31 décembre 2016



Le syndicat mixte a évolué au premier janvier 2017 avec l'entrée en vigueur des nouveaux SDCl:

- La CA Valence Romans Sud Rhône Alpes et la CC de la Raye ont fusionné créant la CA Valence Romans Agglo

- La CC Hermitage-Tournonais, la CC du Pays de l'Herbasse et la CC du Pays de Saint-Félicien ont fusionné créant la CA Arche Agglo

Le périmètre du syndicat mixte est étendu pour accueillir les communes de l'ancienne CC du Pays de Saint-Félicien : Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Saint-Félicien, Saint-Victor et Vaudevant.

1.1. LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

En 2016, le syndicat mixte compte 5 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes (51 communes),
 - Communauté de Communes Hermitage-Tournonais (26 communes),
 - Communauté de Communes Rhône Crussol (13 communes),
 - Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse (9 communes),
 - Communauté de Communes de la Raye (5 communes).
- Ce sont ainsi 103 communes au total regroupant 303 000 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2016).

1.2. COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

IL RÉUNIT 47 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Instance décisionnelle et délibérative du syndicat, le comité syndical est aussi le lieu du débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Il s'est réuni **4** fois au cours de l'année (cf. les dates et l'ordre du jour des réunions en partie 7).

IL RÉUNIT 15 MEMBRES ÉLUS PARMIS LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 27 mai 2014, le Bureau réunit 15 membres élus parmi les délégués syndicaux. Le Bureau impulse et suit les chantiers du SCoT. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Groupes de Travail thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les demandes de dérogation prévues à l'article L142-5 du Code de l'urbanisme pour l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles (délégation du Comité Syndical) ainsi que sur les projets de document d'urbanisme.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni **11** fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

1.3. LE BUREAU SYNDICAL

Membres du comité syndical du **SCoT** du Grand Rovaltain

du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016



ANGLI
Xavier
Tain l'Hermitage



ARZALIER
André
Maire - St-Jean-de-Muzols



AVOUC
Thierry
Maire - Charmes-sur-Rhône



ROGER DALBERT BANCEL
Delphine
Tournon-sur-Rhône



BANDE
Pascal
Maire - Pamans



BARD
Vincent
St-Marcel-lès-Valence



BERTRAND
Gisèle
Maire - Soyons



BICHON-LARROQUE
Auréli
Maire - Alixan



BIGNON
Daniel
Maire - Montmiral



BONNET
Jean-Louis
Maire - Arthemony



BRARD
Lionel
Valence



BRET
Michel
Maire - St-Romain-de-Lerps



BRUNET
Michel
Maire - Mercuriol



CARDI
Jean-Pierre
Peyrins



POCHON
Jacques
Maire - Chavannes



CHANTEPY
Stéphane
Toulaud



CHAZAL
Françoise
Maire - Etoile-sur-Rhône



CHOVIN
Claude
Maire - Marches



CHOVIN
Sonia
Montvendre



DARAGON
Nicolas
Maire - Valence



DELOCHE
Georges
Maire - Peyrus



DUBAY
Jacques
Maire - St-Péray



GAUTHIER
Christian
Maire - Chatuzange-le-Goubet



GENTIL
Dominique
Bourg-lès-Valence



GIRARD
Geneviève
Maire - Portes-les-Valence



JAUBERT
Agnès
Châteaufort-sur-Isère



JUNG
Anne
Valence



LABADENS
Philippe
Romans-sur-Isère



LAMBERT
Marie-Claude
Maire - Pont-de-l'Isère



LARUE
Fabrice
Maire - Clérieux



LUNEL
Gérard
Maire - St-Paul-les-Romans



MENEROUX
Franck
Mauves



MOURIER
Marlène
Maire - Bourg-lès-Valence



PERTUSA
Pascal
Maire - Chabeuil



PONTON
Philippe
Maire - Alboussière



PRADELLE
Jacques
Chanos - Curson



PRELON
Patrick
Maire - Beaumont-les-Valence



REVOL
Gérard
Châteaudouble



ROLLAND
Christian
Bourg-de-Péage



ROSSI
Bénédicte
Cornas



SAUSSET
Frédéric
Maire - Tournon-sur-Rhône



SJEGEL
Patrick
Maire - Barcelonne



SOULIGNAC
Franck
Valence



THORAVAL
Marie-Hélène
Maire - Romans-sur-Isère



VALETTE
Jean-Paul
Margès



VALLON
Bernard
Maire - Montélior



VASSY
Jean-Louis
Maire - Miribel

Délégués des EPCI

- CC de la Raye
- CA Valence Romans Sud Rhône Alpes
- CC Rhône Crussol
- CC Hermitage Tournonais
- CC Pays de l'Herbasse

Membres du bureau



Président

SCOT DU GRAND
ROVALTAIN

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - ARDÈCHE - DRÔME
ROMANS - VALENCE - TAIN

1.4. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

A la suite de l'installation des instances du syndicat mixte (Comité syndical et Bureau), des groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ils sont dédiés aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

Leurs tâches, définies par le Bureau, ont été de travailler à l'élaboration du projet de SCoT dans le cadre fixé par la délibération du 13 janvier 2015 qui a fixé les axes prioritaires de reprise du projet de SCoT.

C'est pourquoi les Groupes de travail ont été réunis dès le mois de janvier sur les thématiques suivantes :

- Agriculture / CDPENAF : 1 réunion :

Ce groupe de travail a été mis en place dès 2015 pour préparer l'examen du projet de SCoT arrêté devant les CDPENAF de l'Ardèche et de La Drôme. Il s'est réuni le 6 janvier.

- Groupe de travail « Documents d'urbanisme » : 8 réunions
- Ce groupe de travail a été mis en place en 2014.

Son rôle est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en groupe de travail. Sur la base des conclusions de celui-ci, le bureau syndical rend un avis.

Le groupe de travail est composé d'un membre du bureau représentant chaque EPCI et du référent SCoT pour la CDPENAF. Les membres permanents du groupe de travail sont ainsi :

- o M. Valette
- o M. Larue
- o M. Sausset
- o M. Bret
- o M. Revol
- o M. Pradelle

Dix délégués choisis lors du comité syndical du 15 décembre 2015, ont intégré le groupe de travail en 2016 comme référents locaux de l'un des quatre secteurs du territoire :

- o Pied du Vercors
- o Ardèche
- o Drôme des Collines/Herbasse
- o Plaine de Valence



Les référents locaux assistent au groupe de travail lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

Ce groupe de travail s'est réuni 8 fois au cours de 2016 :

- le 4 février,
- le 23 mars,
- le 17 mai,
- le 21 juin,
- le 29 juin,
- le 29 septembre,
- le 15 novembre,
- le 20 décembre

Les travaux et propositions des Groupes de travail ont tous été rapportés au Bureau.

1.5. LE COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DU SCOT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouvert aux représentants techniques de la région AURA, des CD 07 et 26, il est dédié au suivi technique de l'élaboration du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires.

Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux.

En tant que de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

Les représentants des services de l'Etat (DDT) y sont régulièrement invités.

Il s'est réuni 1 fois au cours de 2016.

Ressources humaines et bilan social

EFFECTIFS

5 AGENTS - au 31 décembre 2016

- ➔ 1 directeur cadre A en CDI
- ➔ 1 assistante titulaire cadre B
- ➔ 3 contractuels cadre A
 - chargé de mission urbanisme - environnement
 - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire
 - chargé de mission «contrat vert et bleu»
(arrivé le 8 février 2016)

Une stagiaire en licence pro entreprises et développement local a été accueillie dans le cadre du contrat vert et bleu du 18 avril 2016 au 22 juillet 2016. Elle a particulièrement travaillé sur la définition des outils d'animation et de mise en réseau des partenaires du contrat.



Olivier BAUDY
Directeur



Delphine BILAND
Assistante



Marc DUGUÉ
Chargé de mission



Julien FABRE
Chargé de mission



Alexis PIVARD
Chargé de mission
Contrat Vert et Bleu

LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- ➔ Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- ➔ Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- ➔ Cartographie, infographie, conception urbaine, paysagère et environnementale
- ➔ Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.
- ➔ Absences pour congés maladie:
 - 9 jours au total (pour 2 agents)
- ➔ Formation:
 - Formation Sauvetage Secourisme du Travail (SST) pour 4 agents et 1 journée de stage de recyclage SST pour un agent.

L'année 2016 a été marquée particulièrement par les étapes et procédures ayant conduit à l'approbation du schéma de cohérence le 25 octobre.

3.1. LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

La consultation des personnes publiques associées (PPA) visées par les articles L132-7 et L 132-8 (anciennement L122-7) du code de l'urbanisme a débuté le 26 novembre 2015 pour une période de trois mois. 24 ont rendu un avis ou fait part de remarques sur le projet de SCOT arrêté, dont deux de manière conjointe.

Les personnes publiques associées ont été consultées dans le respect des procédures légales. Elles ont été associées pendant toute la durée de l'élaboration des documents, dès 2010 et notamment : les EPCI, les DDT de Drôme et d'Ardèche, la Région, les Chambres consulaires,...

Par arrêté n° 16-03 en date du 22 février 2016 le Président du syndicat mixte a organisé l'enquête publique sur le projet de SCoT arrêté qui s'est déroulée du 16 mars 2016 au 29 avril 2016.

L'avis d'enquête publique a été affiché du 29 février 2016 au 29 avril 2016 dans chaque commune du SCoT ainsi qu'au siège des EPCI, en préfectures et sous-préfectures et au siège du syndicat.

L'avis d'enquête a été publié dans deux journaux d'annonces légales, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et dans les 8 jours après l'ouverture de l'enquête.

38 permanences des commissaires enquêteurs ont été effectuées dans 19 mairies, EPCI et au siège du syndicat mixte.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique, a été consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Au syndicat mixte, siège de l'enquête publique :

3.2. L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Sur le site internet du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, hors le registre de l'enquête : www.scotrovaltain.fr ;
- Dans les lieux de permanences d'accueil du public par les commissaires enquêteurs.

De plus, le public avait la possibilité de faire part de ses observations par envoi postal, ou par internet. Une adresse mail spécifique à l'enquête publique sur le projet de SCoT a été mise à la disposition de la Commission d'Enquête pour lui permettre de recevoir directement remarques et avis.

Par ailleurs, le projet de SCoT soumis à l'enquête était disponible, au format numérique, dans les mairies des 103 communes du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche.

113 requêtes, appréciations, suggestions ou contre-propositions ont été inscrites sur les registres.

[Le rapport et les conclusions avec avis de la Commission d'Enquête](#)

À la clôture de l'enquête, la Commission d'Enquête a transmis son procès-verbal de synthèse de l'enquête et rencontré le syndicat mixte du SCoT qui lui a fait part de ses réponses et de ses propres observations.

La Commission d'Enquête a remis son rapport relatant notamment la procédure d'enquête en relevant son déroulement régulier dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, et faisant part des observations ou requêtes formulées par le public et des réponses produites dans un mémoire en réponse du syndicat, ainsi que ses conclusions motivées le 29 juin 2016.

La Commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de deux réserves.

Conformément à la législation, ils sont consultables sur le site internet du SCoT et dans les lieux qui ont fait office de permanence pendant l'enquête publique où ils resteront accessibles au public pour une durée d'un an.

3.3. L' 'APPROBATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Conformément au code de l'urbanisme, (art.L. 143-23), à l'issue de l'enquête publique, le Schéma de Cohérence Territoriale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur ou de la Commission d'Enquête, est approuvé par le syndicat mixte.

Après la consultation des PPA et l'enquête publique, le bureau du syndicat a examiné et débattu les avis joints au dossier d'enquête, les observations du public et le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

De nombreux échanges et consultations avec les collectivités et les services de l'Etat ont alimenté ces travaux. Il a été

proposé au comité syndical d'intégrer dans le SCoT à approuver plusieurs modifications au projet de SCoT arrêté le 15 septembre 2015. Ces propositions de modifications avaient pour objectifs de conforter la cohérence du schéma, de ses objectifs et des grands équilibres qui le sous-tendent. Elles ne bouleversaient pas l'économie générale ni les orientations fondamentales du document et permettaient de lever les réserves de la commission d'enquête.

Lors de sa séance du 25 octobre le comité syndical a approuvé à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain.



APPROBATION DU SCOT LORS DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2016

4.1. L'URBANISME

Suivi des documents d'urbanisme

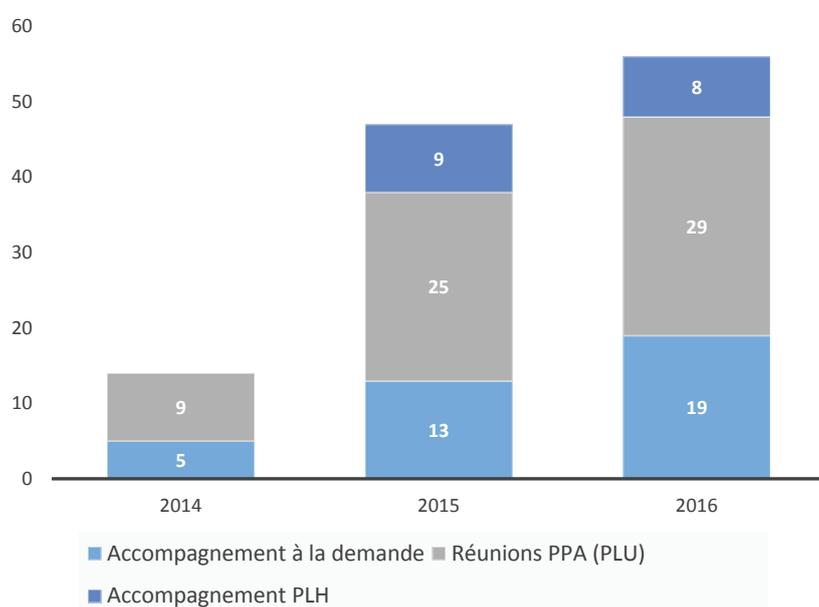
Le Syndicat mixte du SCoT est très actif pour le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- ➔ Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- ➔ En matière d'analyse des documents d'urbanisme au regard des orientations du projet de SCoT ;
- ➔ En matière d'examen des demandes de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation (L122-2 puis L142-5).

Au titre de l'article L132-11 du code de l'urbanisme, il peut être consulté à sa demande lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus du SCoT ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a eu connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.

En 2016, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté essentiellement en :

- l'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges avec les PPA soit **29 réunions PPA** au cours de l'année ;
- un accompagnement à la demande des communes soit lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation du CAUE soit en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme soit **19 rencontres** au cours de l'année ;
- un accompagnement des communautés de communes et de la communauté d'agglomération dans l'élaboration de leurs Programmes Locaux de l'Habitat, soit **8 réunions PPA et réunions techniques** au cours de l'année.



UNE CROISSANCE CONTINUE DES RÉUNIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES ET AUX EPCI POUR L'ÉLABORATION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

Les Avis

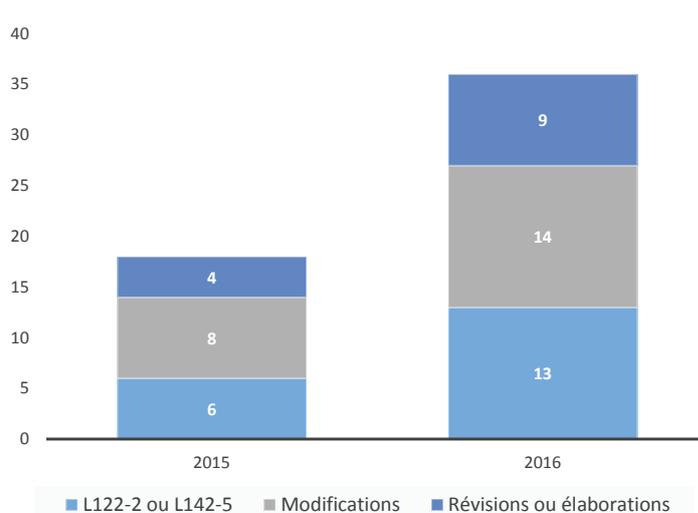
Analyse des documents d'urbanisme au regard du projet de SCoT

Au cours de l'année 2016, le syndicat mixte a répondu à 36 sollicitations de communes. Parmi celles-ci le bureau s'est prononcé sur :

- 9 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme
- 13 demandes de dérogation à la limitation de l'urbanisation (L142-5 du CU)

Le syndicat mixte a également examiné le projet de Programme Local de l'Habitat de la CC Rhône Crussol.

Par ailleurs le syndicat mixte a traité 14 avis portant sur des modifications ou modifications simplifiées de documents d'urbanisme.



DES DEMANDES DE DEROGATION ET D'AVIS DU SM SCOT EN AUGMENTATION

Recueil des opérations d'urbanisme

Le syndicat a mis en ligne au début de l'année 2016 un recueil d'exemples d'opérations d'urbanisme illustrant les formes urbaines et les densités sur son territoire. Sous la forme de 17 fiches d'opérations, ce recueil a pour but d'illustrer la grande variété des formes urbaines permettant d'atteindre les objectifs du SCoT en matière de densité de logements, de mixité sociale et de formes urbaines. Pour chaque niveau d'armature territoriale, des opérations réalisées sont présentées de façon synthétique. Le recueil a été mis à jour suite à l'approbation du SCoT en fin d'année et continuera de s'enrichir de nouvelles opérations en 2017.



LE RECUEIL DES OPÉRATIONS D'URBANISME EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU SYNDICAT MIXTE (CI-DESSUS UN EXTRAIT ET CI-CONTRE L'ACCÈS DEPUIS LE SITE INTERNET)

4.2. L'ENVIRONNEMENT

Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain

Le comité de pilotage du 31 mars fut l'occasion pour les porteurs d'actions de signer le document contractuel. Avec l'embauche en début d'année d'un chargé de mission dédié, le syndicat mixte a confirmé son rôle de structure de mise en œuvre et d'animation du contrat.

Cette année plusieurs actions ont été mises en œuvre pour créer et animer un réseau des structures porteuses d'actions :

- Une plateforme de ressources mise à disposition des partenaires du contrat ;
- La réalisation d'une plaquette de communication sur le Contrat vert et bleu ;
- L'activation d'un groupe de travail sur l'acquisition et l'harmonisation des données produites dans le cadre des actions ;
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'harmonisation des actions du CVB en matière de communication et de pédagogie.

Un second comité de pilotage, le 7 décembre, en présence des structures porteuses d'action et des financeurs, a permis de

tirer le bilan de l'année 2016 et tracer les perspectives pour 2017.

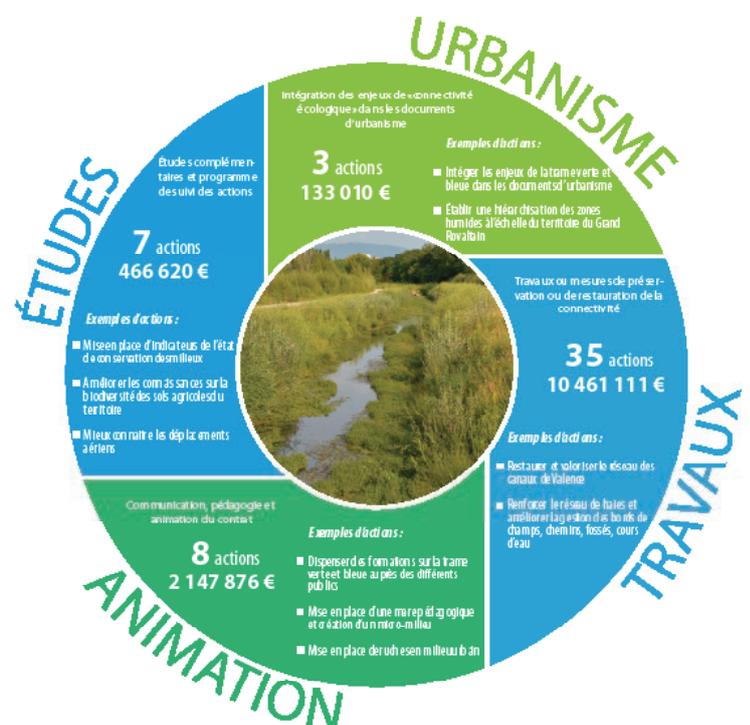
Une attention particulière est également portée sur l'articulation du CVB Grand Rovaltain avec les démarches similaires sur le territoire ou en Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit en particulier du travail mené au sein du réseau des porteurs de contrat vert et bleu et la coordination avec l'étude sur la perméabilité des espaces agricoles pilotée par l'ISARA Lyon et financée par la Région.

Au-delà de l'animation du contrat, le syndicat porte plusieurs actions. Parmi elles, en lien avec la vocation première du syndicat, celui-ci propose une assistance aux communes pour traduire la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

Cette action, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes a pour objectif de donner aux communes les outils et les éléments de compréhension nécessaires à la prise en compte des enjeux liés aux continuités écologiques et à leur traduction dans les documents d'urbanisme.



COMITÉ DE PILOTAGE DU 7 DÉCEMBRE 2016



EXTRAIT DE LA PLAQUETTE DE COMMUNICATION

4.3. LES DÉPLACEMENTS / LA MOBILITÉ

Etude sur les opportunités de franchissements

Le Syndicat mixte du SCoT qui s'est emparé de la problématique des franchissements dès 2014 et a confirmé en 2015 sa volonté de traiter la thématique en menant une étude d'opportunité sur les franchissements du Rhône et de l'Isère. Ses travaux et cette étude ont été poursuivis en 2016.

Celle-ci a permis d'approfondir des questions spécifiques pour traiter par exemple des différentes options de débouchés selon les scénarios, de préciser les enjeux du report modal envisageable grâce à des nouveaux franchissements mais aussi de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des partenaires du territoire sur cet enjeu.

Par ailleurs le syndicat mixte, a accompagné l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment pour ceux concernés par des hypothèses de franchissements futurs, en les incitant à les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme.

4 réunions de présentation :

- retour aux EPCI et communes
- services de la ville de Romans-sur-Isère
- élus de Bourg-lès-Valence
- services de la CNR - direction de Valence

Enquête Déplacements Grand Territoire

Le syndicat mixte a continué son rôle d'animation auprès des partenaires et notamment en assurant la transmission des données aux structures partenaires, collectivités et bureaux d'études qui souhaitent amender leur diagnostic ou leurs études de ces bases de données.

Les données de l'EDGT ont été mises à disposition du Réseau Quetelet (réseau de coopération avec des partenaires qui permet aux chercheurs français et étrangers d'obtenir des bases de données). Elles ont également été transmises pour alimenter diverses études sur le territoire, comme le Schéma des Mobilités de HTCC, l'étude des mobilités sur la commune de St-Péray, à Négawatt dans le cadre de l'élaboration du PCAET de CA VRSRA,...

4.4. CONVENTIONS ET ADHÉSIONS

Mission départementale d'observation de l'habitat de la Drôme

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre l'ADIL 26 et le Syndicat mixte du SCoT, le Syndicat mixte a participé au pilotage de la mission d'observation de l'habitat de la Drôme, dont le but est d'assurer le suivi régulier de l'habitat sur le département de la Drôme.

La convention doit permettre au SM SCoT de bénéficier de la :

- Fourniture à la demande des fiches « territoire »
- Communication des études et travaux réalisés par la mission
- Transmission d'un tableau de bord de suivi du territoire avec une entrée SCoT (typologie propre aux espaces du SCoT)

Autres conventions

Le Syndicat mixte a renouvelé sa **convention de mutualisation** avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes portant sur

- L'hébergement du budget du syndicat,
- L'apport de prestations ponctuelles d'assistance dans les domaines budgétaires,
- L'élaboration des fiches de paies,
- L'apport d'appui juridique et conseil en matière de RH.

De plus, une **convention avec le Centre de Gestion** de la Drôme a été établie pour couvrir des besoins liés à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou pour des besoins spécifiques.

Adhésions

Le syndicat mixte est membre des associations suivantes ce qui lui permet de bénéficier d'une représentation nationale et de réseaux d'experts.

➤ FédéSCoT



➤ CERF

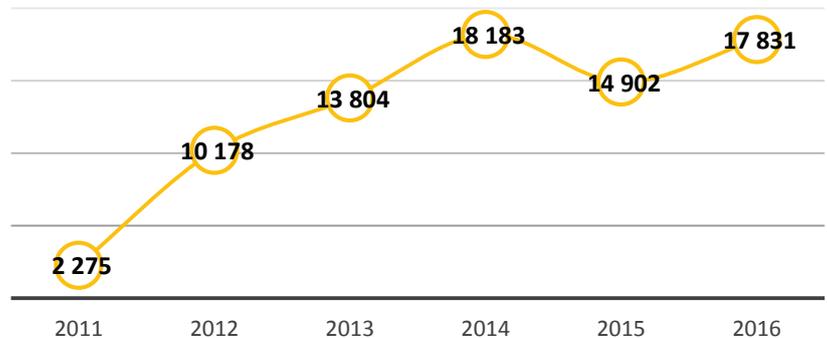


5.1. LE SITE INTERNET

Il permet, de manière attractive, la diffusion d'informations et la mise à disposition de documents rendant visibles l'identité du Syndicat mixte du SCoT, ses missions et actions, ainsi que l'évolution de ses projets.

Au cours de l'année, le site a reçu plus de **17 800** visites.

Le site internet a été actualisé et simplifié au cours de l'année.



5.2. LA LETTRE D'INFORMATION

En début d'année, en accompagnement de la consultation des PPA et de l'enquête publique, la lettre d'information n° 13 a été éditée pour présenter les orientations et objectifs principaux du SCoT. D'un format de 8 pages, tirée à 3 500 exemplaires, elle a été diffusée aux partenaires et acteurs publics et privés du territoire.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
SCOT DU GRAND ROVALTAIN

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN, l'ambition du territoire

Une chose est sûre, les 103 communes du Grand Rovaltain partagent un même projet de territoire. Aussi, notre syndicat a-t-il arrêté à l'unanimité, toutes sensibilités politiques et affiliations territoriales confondues, le projet de schéma de cohérence territoriale.

Le projet de SCoT consacre 5 orientations fondatrices :

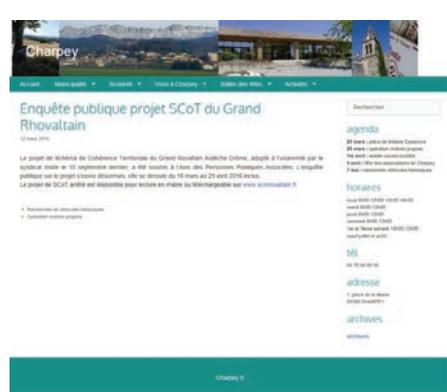
- une hypothèse démographique fondée sur un scénario de l'INSEE réaliste et partagé
- un développement du territoire au service de la croissance, de l'emploi et de l'attractivité. Trois piliers de la cohérence territoriale sans lesquels il ne saurait y avoir de politiques durables en matière d'éducation et de formation, de santé, de mobilité raisonnée et de transition énergétique, de culture et de loisirs, de solidarité intergénérationnelle, d'aménagement du territoire et du cadre de vie
- une réduction de moitié de la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels par rapport à la décennie précédente
- une urbanisation raisonnée répartie équitablement entre les villes, les bourgs et les villages avec des densités adaptées permettant la construction d'un nombre suffisant de logements et la mise en œuvre de formes urbaines et d'habitats attractives
- l'affirmation de l'identité des 57 villages ruraux du Grand Rovaltain et de leur rôle crucial dans l'équilibre territorial, la cohésion économique et la cohésion sociale du territoire au même titre que les bourgs et villes-centres.

Lionel BERAUD
Président

Enquête publique du 16 mars au 29 avril 2016 pour que chacun, habitant, élu, association, collectivité s'exprime.
Pour plus d'infos : enquetepublique@scotrovaltain.fr
www.scotrovaltain.fr
voir page 8

5.3. QUAND ON PARLE DE NOUS

L'année 2016, est une année de consultation et d'enquête publique sur le projet de SCoT et de lancement du contrat vert et bleu. Ainsi l'information sur le SCoT a été largement diffusée dans la presse locale. Par ailleurs les sites internet des communes se sont souvent fait le relais des actualités du syndicat mixte.



QUELQUES EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE OU DE SITE INTERNET PARUS EN 2016

Le Compte Administratif du budget 2016 fait apparaître :

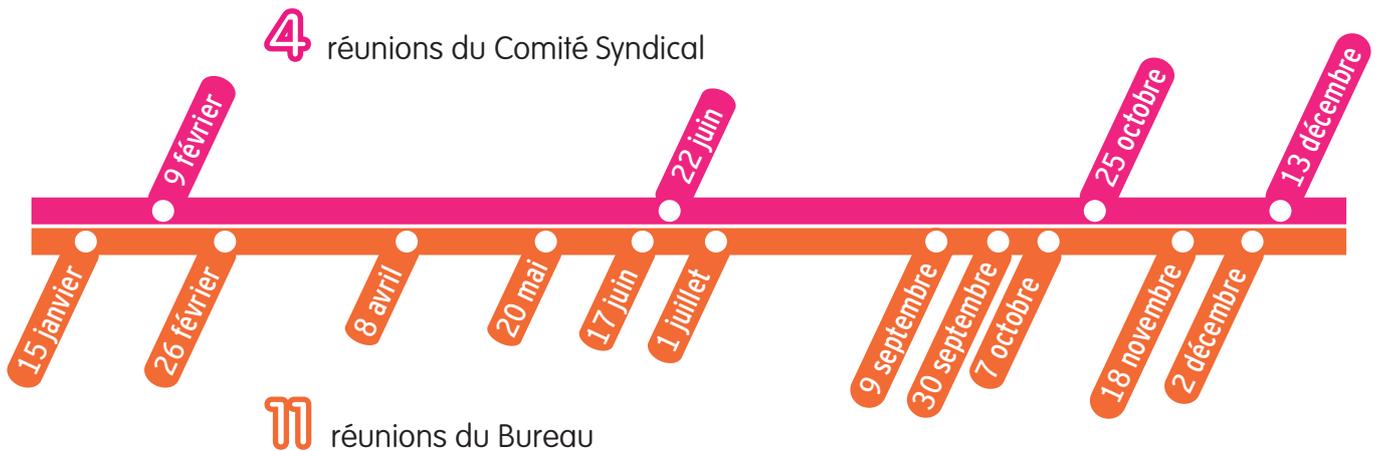
Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	614 770, 45 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	645 802, 82 €
Soit un solde d'exécution de	+31 032, 37 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	226 126, 29 €
Recettes d'investissement à hauteur de	328 497, 92 €
Soit un solde d'exécution de	+102 371, 63 €

EN FONCTIONNEMENT, les recettes ont été constituées par les participations des membres du syndicat mixte sur la base de 1,598 euros/habitant.

Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles la location des locaux, les dépenses de personnel, les télécommunications, fournitures.

EN INVESTISSEMENT, les dépenses ont correspondu essentiellement à la conduite de la consultation des Personnes Publiques associées, à l'enquête publique et aux actions nécessaires à l'approbation du SCoT.

Les recettes d'investissement ont été alimentées par le FCTVA et en opération d'ordre par les amortissements.



7.1. LE COMITÉ SYNDICAL

Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2016. Les décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

Comité syndical du 9 février

- Mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu portées le Syndicat Mixte – Demandes de subventions
- Convention avec l'Université Jean-Jaurès de Toulouse pour l'accueil d'un stagiaire
- Remboursement des frais de déplacements pour les délégués participant aux réunions du Groupe de travail « documents d'urbanisme »
- Budget primitif 2016
- Présentation des conclusions de l'étude sur l'opportunité de nouveaux franchissements sur le Rhône et l'Isère

Comité syndical du 22 juin

- Délégation du comité syndical au Président
- Budget du Syndicat Mixte
- Compte administratif 2015
- Compte de gestion 2015
- Affectation du résultat
- Décision modificative n°1
- Rapport d'activité 2015
- Observatoire de l'habitat – Renouvellement de convention avec l'ADIL pour l'année 2016
- Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- Renouvellement de l'adhésion 2016 au Centre d'études et de ressources sur le foncier (CERF)
- Enquête publique sur le projet de SCoT : présentation du procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête et des principaux éléments du mémoire en réponse

COMITÉ SYNDICAL - 22 JUIN 2016



Comité syndical du 25 octobre

- Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
- Mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu portées par le Syndicat Mixte – Demandes de subventions au titre du FEDER, de la Région et de l'AERMC – période 2016-2018 (2 ans)
- Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain Ardèche Drôme

COMITÉ SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2016 - APPROBATION DU SCOT DU GRAND ROVALTAIN



Comité syndical du 13 décembre

- Budget 2016 : Décision modificative n°2
- Budget 2017 : Ouverture des crédits en section d'investissement
- Indemnité de conseil du comptable public
- Mise en œuvre des actions du Contrat Vert et Bleu portées par le Syndicat Mixte – Demande de subvention auprès de la région et du FEDER (années 2017 et 2018)
- Dates des réunions du premier semestre 2017

COMITÉ SYNDICAL - 13 DÉCEMBRE 2016



Il s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2016. Les principales décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

Bureau du 15 janvier

- Mise en œuvre de la démarche de reprise du projet de SCoT
- Projet de Budget Primitif 2016
- Examen du projet de SCoT par la Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) de la Drôme
- Etude sur l'opportunité de franchissements nouveaux sur le Rhône et l'Isère : conclusions de la mission conduite en 2015 et proposition de suite à donner
- Opportunité d'accueil d'un(e) stagiaire pour la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu

Bureau du 26 février

- Urbanisme commercial
 - Projet de jardinerie à Guilherand-Granges – Examen avant la Commission Départementale d'aménagement commercial
- Franchissements – Complément à l'étude d'opportunité
- Consultation des Personnes Publiques Associées – Bilan des avis reçus au jour de la réunion
- Enquête publique – Calendrier et modalités d'organisation

Bureau du 8 avril

- Urbanisme
 - Projet de PLU de la commune d'Eymeux
 - Avis sur le PLU communal
 - Demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme (CU)
 - Commune de Beauregard-Baret – Demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du CU
 - Commune de Châteaubourg – Demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du CU
- Projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes de Rhône-Crussol – Avis du Syndicat mixte
- Observatoire de l'habitat - Convention avec l'ADIL pour l'année 2016
- Avis des Personnes publiques et Enquête publique – Préparation des premières réponses à la Commission d'Enquête

Bureau du 20 mai

- Enquête publique sur le projet de SCoT
 - Procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête publique
 - Débat sur les premiers éléments de réponse à apporter aux avis et observations recueillis
- Urbanisme
 - Projet de PLU de la commune de Châteaubourg
 - Projet de carte communale de St Michel sur Savasse – Demande de dérogation au titre de l'article L142-5 du code de l'urbanisme
- Budget du Syndicat mixte
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 - Projet de Décision Modificative n°1
- Rapport d'activité 2015 du syndicat mixte
- Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- Poursuite de l'étude d'opportunité sur les franchissements

Bureau du 17 juin

- Enquête publique sur le projet de SCoT – Point global sur les réponses apportées au PV de la commission d'enquête
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour actualisation du volet environnemental du projet de SCoT suite à l'enquête publique
- Adhésion 2016 au Centre d'Échanges et de Ressources Foncières Rhône-Alpes (CERF)
- Locaux du Syndicat : examen de l'opportunité et des conditions de transfert des locaux dans un projet immobilier situé Quartier de la Correspondance de l'Écoparc Rovaltain

Bureau du 1^{er} juillet

- Urbanisme
 - Projet de PLU de Triors
 - Projet de PLU
 - Demande de dérogation au titre de l'article L 142-5 du code de l'urbanisme
 - Projet de PLU de Portes-lès-Valence
 - Rapport et conclusions de la commission d'enquête publique sur le projet de SCoT
 - Prise en compte du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux Drôme-Ardèche
- Occupation du sol grande échelle – examen de la proposition de partenariat avec l'IGN et la DDT de l'Ardèche
- Classement et archivage des documents du syndicat mixte – Examen de l'opportunité du recours à un appui extérieur à la mise en œuvre
- Urbanisme commercial
- CDAC de l'Ardèche – Projet de création de deux cellules commerciales dans un ensemble commercial à Tournon-sur-Rhône
- Dates des prochaines réunions des instances décisionnelles

Bureau du 9 septembre

- Urbanisme
 - Demande de dérogation au titre de l'article L 142-5 du code de l'urbanisme déposée par la commune de St-Paul-lès-Romans
 - Demande de dérogation au titre de l'article L 142-5 du code de l'urbanisme déposée par la commune de Portes-lès-Valence
- Projet de SCoT
 - Remarques sur les documents soumis à avis du Bureau : PADD et DOO
 - Points du DOO demandant un examen particulier

Bureau du 30 septembre

- Urbanisme
 - Projet de PLU de Rochefort Samson
 - Projet de PLU de Saint-Péray
 - Indemnités de conseil du comptable des finances publiques
 - Contrat vert et bleu : demandes de subvention au titre du FEDER
- Projet de SCoT
 - Remarques sur les documents soumis à avis du Bureau : PADD et DOO
 - Points du DOO demandant un examen particulier
 - Amendements au projet de loi Egalité Citoyenneté soutenus par la fédération

Bureau du 7 octobre

- Préparation de l'approbation du SCoT à soumettre au Comité syndical

Bureau du 18 novembre

➤ Urbanisme

- Projet de Carte communale de la commune d'Ourches et examen de la demande de dérogation (art L142-5)
- Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guilhaud-Granges

- Examen de la demande de dérogation déposée par la commune de Rochefort-Samson en application l'ancien art L122-2 du code de l'urbanisme

- Projet de Décision Modificative n°2

Bureau du 2 décembre

- Budget primitif 2017 – Ouverture des crédits en section d'investissement

➤ Urbanisme

- Demande de dérogation L142-5 de la commune de Guilhaud-Granges

➤ Urbanisme commercial

- Demande de dérogation L142-5 de la société Lidl pour un projet de surface commerciale à Bourg-lès-Valence

- Nouveaux franchissements sur le Rhône et l'Isère : présentation des conclusions de la mission d'étude et suite à donner

- Contrat vert bleu : demande de subvention pour l'action d'animation du contrat portée par le syndicat mixte pour les années 2017 et 2018

- Locaux du syndicat mixte : examen d'une proposition de transfert et de mutualisation partielle de locaux dans un immeuble à construire ZAC de la Correspondance

- Perspectives 2017

- Dates des réunions des instances au premier semestre 2017

7.3. LES DECISIONS RELATIVES À L'URBANISME DES COMMUNES

Dérogations pour l'ouverture à l'urbanisation (Art. L122-2 puis L142-5)

Le Bureau a étudié **13** dossiers de demande de dérogation pour des ouvertures à l'urbanisation en l'absence de SCoT applicable, sur douze communes. La surface totale demandée est de l'ordre de 76.3ha dont 71.5ha ont été accordés. La surface réellement ouverte à l'urbanisation, c'est à dire hors actualisation du zonage au vu des constructions réalisées représente 35.7ha.

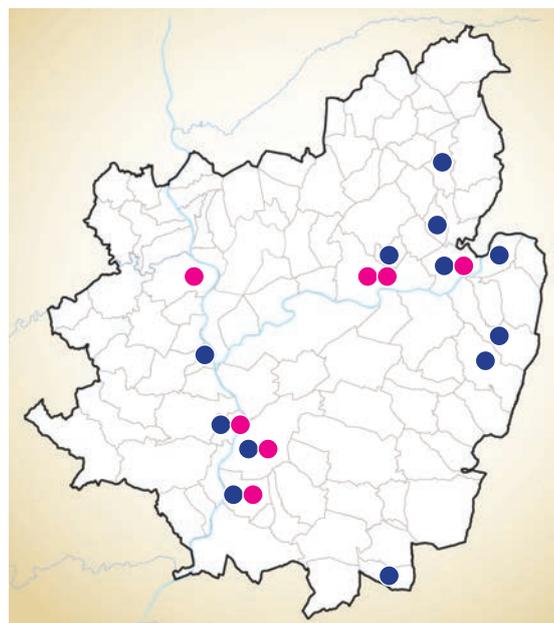
Deux dossiers examinés par le bureau du 18 décembre 2015 ont donné lieu à des délibérations enregistrées en 2016, c'est la raison pour laquelle ils apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Communes	Date du Bureau	Procédure	Surface demandée en ha *	Surface nouvelle en ha	Avis Syndicat mixte
Mours-Saint-Eusèbe	18/12/2015	Révision simplifiée du PLU	0.8	0.8	Accord
Valence	18/12/2015	Modification du PLU	2.6	2.6	Accord
Châteaubourg	08/04/2016	Révision de PLU	0.28	0	Accord
Eymeux	08/04/2016	Révision de PLU	14.12	2.25	Accord
Beauregard-Baret	08/04/2016	Modification du PLU	4.8	4.8	Refus portant sur 3.3ha
Saint-Michel-sur-Savasse	20/05/2016	Révision de la CC	3.14	3.14	Accord
Valence	20/05/2016	Modification du PLU	0.53	0.53	Accord
Triors	01/07/2016	Révision du PLU	19	7.3	Accord partiel sur 16.2ha
Portes-lès-Valence	09/09/2016	Révision du PLU	14.53	11.3	Accord
Saint-Paul-lès-Romans	09/09/2016	Modification du PLU	4.5	4	Accord
Ourches	18/11/2016	Révision de la CC	4.5	0.67	Accord
Rochefort-Samson	18/11/2016	Révision du PLU	4.77	2.26	Accord
Guilhaud-Granges	02/12/2016	Elaboration du PLU	2.69	0.81	Accord

* dans de nombreux cas, la dérogation porte sur des terrains urbanisés (zone NA, AU ou anciennes NB à classer en zone U) . Il s'agit donc de régulariser le document d'urbanisme.

LOCALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION

- URBANISME (L122-2, L122-2-1, L142-5)
- URBANISME COMMERCIAL



Urbanisme commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

A ce titre, le représentant du SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les **7** projets suivants : *tableau ci-dessous*

La surface demandée est de l'ordre de 18 253 m².

12 284 m² de surface de vente, dont 3 095m² à dominante alimentaire ont été accordés par la CDAC.

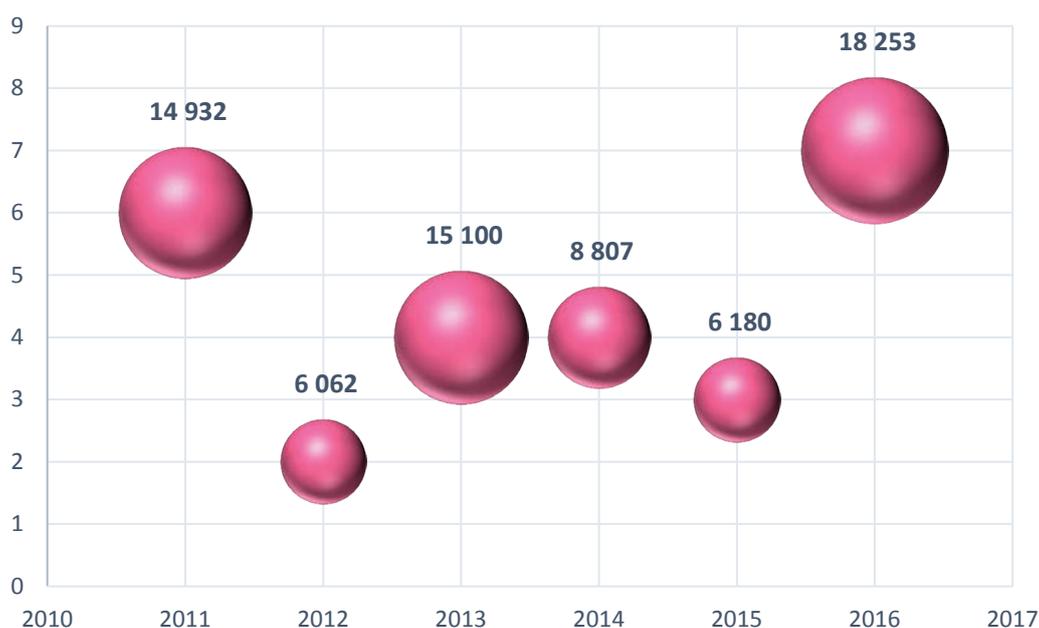
Enseigne - Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire	Avis CDAC
Truffaut	Guilherand-Granges	02/03/2016	5 969 m ²	0	Refus
Bricomarché	Saint-Paul-lès-Romans	17/03/2016	2 157 m ²	0	Accord
Carrefour	Portes-lès-Valence	17/03/2016	2 454 m ²	2 454 m ²	Accord
Décathlon	Valence	26/04/2016	4 056 m ²	0	Accord
Biocoop-My Beers	Tournon-sur-Rhône	06/07/2016	641 m ²	641 m ²	Accord
Marques Avenue	Romans-sur-Isère	19/07/2016	2 485 m ²	0	Accord
Hyper U	Romans-sur-Isère	11/07/2016	491 m ²	0	Accord

*le projet «Truffaut» a été porté devant la CNAC *qui l'a autorisé.*

l'autorisation pour le projet Carrefour à Portes-lès-Valence a été annulée par la CNAC.*

*CNAC: la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Nombre et surfaces de vente (m²) des demandes en CDAC depuis 2011



SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DU GRAND ROVALTAIN ARDÈCHE-DRÔME

Immeuble le Rhovalparc • 1, avenue de la Gare •
Rovaltain • BP 15191 •
26958 Valence cedex 9
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20
contact@scotrovaltain.fr
www.scotrovaltain.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016